

# Compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2018

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Robert VELON, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Karine COLIGNON, Pascale VIRICEL, Nicolas MICHALET, Chrystelle GUIXA, Jean-Luc FROMONT.

Absente : Sylvie TRIPLET

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 13 juillet et passe à l'ordre du jour.

## 1) Point sur les procédures PLU « E », « F », « G » en cours

Les procédures « E » (révision avec examen conjoint pour aménagement d'un parking près du cimetière) et « F » (modification pour ouverture à l'urbanisation d'une zone en 2AU dans le secteur de Malet et modification d'articles du règlement des zones A et UA UB) sont actuellement au stade de l'enquête publique depuis le 17/09 jusqu'au 16/10. Le commissaire enquêteur a tenu une première permanence le lundi 17/09 et en assurera deux autres les 28/09 et 16/10. Les documents relatifs à l'enquête publique ont été mis en ligne sur le site internet de la commune ([www.confrancon.fr](http://www.confrancon.fr)). Deux adresses mail spécifiques ont également été créées pour recevoir les remarques du public en plus de celles qui seront notées sur le registre d'enquête publique.

La procédure « G » pour autoriser l'implantation d'ouvrages permettant la production d'énergie renouvelable a finalement fait l'objet d'une demande d'évaluation environnementale de la part de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE). Les conditions de mise à disposition du dossier au public prévue du 1/10/2018 au 31/10/2018 ne pourront donc pas être satisfaites. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'abroger la délibération du 13 juillet. Par ailleurs, compte tenu des avis défavorables formulés par la DDT, la Chambre d'agriculture et le Département, le conseil décide de reprendre l'ensemble du dossier afin de restreindre le champ géographique de la modification envisagée. La commission PLU se réunira prochainement.

## 2) Réitération de la garantie financière d'un emprunt Dynacité

Suite à la loi de finances 2018, la Caisse des Dépôts s'est engagée à soutenir les bailleurs sociaux en proposant un allongement d'une partie de leur dette. Dynacité a souhaité bénéficier de cette opportunité et a renégocié un prêt ouvert en 1999 pour la construction de logements sur la commune. Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de la garantie de ce prêt selon ses nouvelles caractéristiques financières.

## 3) Garantie financière d'un emprunt de la SEMCODA

À la suite de l'accord du Conseil Municipal du 26/01/2018 concernant la garantie financière accordée à hauteur de 50% sur un prêt de 295 000 €, la SEMCODA a transmis la proposition de prêt détaillée concernant le financement de l'acquisition améliorée d'un pavillon PLS route de Confrançon.

Le conseil approuve à l'unanimité les conditions de garantie financière à hauteur de 50% sur le prêt que la SEMCODA s'apprête à réaliser pour l'acquisition de la parcelle ZI125.

## 4) Aménagements piétonniers route de Curtafond

Les aménagements piétonniers prévus route de Curtafond vers le cimetière et qui longent la RD92B, doivent faire l'objet d'une convention avec le département. Le conseil municipal prend connaissance et approuve à l'unanimité les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux à la charge de la commune. Ceux-ci pourraient débuter courant novembre et seront réalisés par les services techniques de la Communauté d'agglomération.

Jean-Paul BUELLET informe le conseil des deux options proposées par le SIEA concernant l'éclairage public de cette allée piétonnière : la pose de poteaux d'éclairage avec alimentation en souterrain pour un montant restant à charge de la commune de 11 417.70€ ou la pose de lampadaires sur les 3 poteaux d'alimentation électrique existants pour un montant de 1 409.88€. La seconde option est retenue par le conseil municipal.

## 5) Demandes de subventions (Diam's Club et 4L Trophy)

Lana BENZAGOUR habitante de Confrançon est championne de France en formation rock avec son équipe les RUBY'S du DIAM'S CLUB de l'école de danse FRED DANSE ACADEMIE. Elles sollicitent une subvention de la commune afin de financer leur participation au championnat du monde qui se déroulera le 20 octobre prochain à GRAZ en Autriche. Le conseil décide de l'octroi d'une subvention de 100€ à

l'association (9 voix pour, 1 voix contre : Robert VELON, 3 abstentions : Pascale VIRICEL, Karine COLIGNON, Christelle GUIXA).

Deux jeunes de Confrançon (Hugo PERRAT et Coralie DELUGEAU) vont participer au 4L Trophy du 21/02 au 03/03/2019 et sont à la recherche de financements. Faute de demande formulée et d'informations précises, le conseil décide de ne pas lui donner de suite.

#### **6) Liste électorale - Commission de contrôle**

Chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, cette commission prendra la suite de la commission administrative en place qui deviendra caduque au 9/01/2019 suite à la parution d'un décret qui s'impose aux communes. La commission de contrôle sera instituée dès le 10/01/2019 pour une durée de 3 ans selon une composition règlementée telle que :

- 1 membre du conseil municipal, mais ni le maire ni les adjoints ne peuvent assurer ce rôle : Jean-Paul BUELLET est candidat à ce poste.
- 1 délégué de l'administration non élu pour le Préfet : Pierre CHAPUY garde cette fonction.
- 1 délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance parmi 2 personnes non élues proposées au TGI qui choisira. Mr Jean BOYADJIAN et Mme Martine MATHY sont candidats.

#### **7) Point sur les travaux (Logis Neuf, B.E.C, portail salle des fêtes...)**

##### Logis Neuf :

Jean-Paul BUELLET présente 2 avenants au marché, chiffrés par Aintegra.

Le premier concerne des travaux supplémentaires de mise en séparatif au niveau de la sortie Ouest de l'agglomération (40 281.10 €) pour faire face à une différence de niveaux nécessitant un relevage. La solution technique initialement prévue pour résoudre le problème n'ayant pu être mise en œuvre, une nouvelle canalisation de 100m doit être construite pour rejoindre la pompe de relevage existante, générant cet avenant au marché. Après discussion sur l'origine de ces travaux supplémentaires et le bienfondé de cet avenant, il est adopté par le conseil (11 voix pour, 2 abstentions : Yves ARBEZ et Pascale VIRICEL).

Le second avenant concerne une canalisation d'eau pluviale existante qui s'avère cassée et doit par conséquent être remplacée (14 574.10 €). Il est adopté par le conseil (11 voix pour, 2 abstentions : Yves ARBEZ et Robert VELON).

Par ailleurs, un autre avenant a été établi pour des travaux complémentaires concernant la mise en séparatif sur la route de Vandains depuis le carrefour jusqu'à l'entrée du supermarché Casino pour un montant de 35 264.10 €. La portion restante jusqu'au dernier habitant desservi route de Vandains est estimée entre 110 000 et 130 000 € HT de travaux et 7 025€ en maîtrise d'œuvre. Le conseil décide d'étudier cette option ultérieurement.

##### Portail de la salle des fêtes :

Jean-Paul BUELLET indique que le montant de la pose des poteaux s'élève à 1 953.51€HT. Un nouveau devis est attendu pour un portail de taille standard.

##### Bresse Energies Citoyennes :

Le résultat de l'étude de la charpente du gymnase a été transmis en mairie. Le bureau d'études préconise que les panneaux photovoltaïques soient posés en lieu et place des tuiles existantes car en cas de forte neige il y aurait trop de poids. BEC souhaite une participation de la commune pour le surcout généré par le détuilage. Le conseil constate qu'il y a un risque de perte de la garantie décennale sur la toiture compte tenu de ces travaux, alors qu'elle n'est pas tout à fait à son terme (2019 ?). Il s'interroge sur le bien-fondé de cette demande alors qu'initialement ce projet ne devait rien coûter à la commune. Une participation financière sous une autre forme pourra peut-être s'envisager plus tard. Les travaux réalisés pour le compte de BEC pourraient être réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

##### Toiture des dépendances de la salle des fêtes :

Le toit en mauvais état nécessiterait une réfection. Plusieurs devis avec utilisation de tuiles de récupération vont être demandés. À voir dans les travaux 2019.

##### Place multimodale :

Martial LOISY propose l'installation d'un pare vent pour éviter la dissémination de déchets autour des bennes de tri récemment installées. Le conseil donne son accord à la mise en place de cet équipement par l'entreprise Balland pour un montant de 1 649€ HT.

##### Appartements communaux :

Un locataire sollicite le remboursement par la commune de travaux de plomberie déjà réalisés pour un montant de 244.20 €. Le conseil refuse cette prise en charge et rappelle que la commune propriétaire doit être sollicitée avant travaux.

### Borne incendie :

La borne située aux Granges Neuves est en très mauvaise état. Un devis sera demandé à Aqualter pour son remplacement.

### Nuisances des travaux du Logis Neuf :

Mme le Maire informe le conseil de requêtes formulées à propos des nuisances engendrées par le chantier du Logis Neuf. Mr Thierry DONJON, gérant du bar-tabac de la place regrette de ne pas avoir été averti de la reprise des travaux pour la seconde tranche et s'inquiète des conséquences financières pour son commerce. Jean-Paul BUELLET indique à contrario l'avoir averti verbalement fin juin de la reprise des travaux le 28 août et souligne que l'entreprise COLAS fait son possible pour rendre le chantier le moins dérangeant possible pour les riverains. Mr Jean-François GUILLERMIN, gendre de Mme PERROUD, propriétaire des murs des commerces du Logis Neuf a interpellé Mme le Maire au sujet des conséquences des travaux sur l'accessibilité de la maison de sa belle-mère et sur les difficultés des commerces suite aux travaux. Le conseil rappelle que des travaux d'une telle ampleur ne peuvent pas être sans aucune gêne pour les riverains et commerces, mais qu'une fois terminés, ils contribueront à améliorer le cadre de vie et la vitalité du Logis Neuf.

Nicolas MICHALET demande de veiller à ce que le cheminement piéton soit laissé accessible pour que les enfants puissent rejoindre la plateforme multimodale et l'arrêt de bus.

### **8) Calendrier des fêtes 2019**

Une réunion aura lieu le mercredi 10/10 à 20h à la salle annexe afin de préparer le calendrier des fêtes qui sera annexé au bulletin de décembre. Les associations seront invitées, ainsi que la presse.

### **9) Bulletin municipal**

La commission information se réunira prochainement afin de préparer le bulletin de décembre.

### **10) Sortie du conseil municipal**

Elle pourrait être organisée un samedi après midi de novembre, avec visite de la centrale nucléaire du Bugey.

### **11) Questions et communications diverses**

- Le conseil donne son accord pour l'achat de T-shirts et polos pour les sapeurs-pompiers volontaires pour un montant de 186.80€ HT.
- Un courrier d'Orange indique le passage en 4G de l'antenne du Buchet située sur la commune.
- L'AS Confrançon Basket propose de remercier les élus lors de l'inauguration des nouveaux vestiaires le 6/10 à 18h30 lors d'un match de gala.
- Hervé COLAS a obtenu un devis pour le traçage des lignes au gymnase, rendu nécessaire par l'usure et la réorganisation des terrains de badminton. Différentes options sont possibles, pour un montant global de 4 492 € HT. Les travaux nécessiteraient la fermeture du gymnase pendant une semaine, à privilégier pendant les vacances scolaires. Mme le Maire souhaite que la demande du football club concernant l'éclairage du stade de Confrançon puisse trouver une issue favorable avant de s'engager sur le marquage du gymnase.
- Le Roul'Elec Tour Enedis a fait étape ce jour sur la commune pour promouvoir l'usage des voitures électriques dans le cadre de la semaine européenne de mobilité. Mme le Maire a pu expliquer la genèse et l'intérêt de la place multimodale.
- Hervé COLAS rend compte des travaux de la CLECT commission locale d'évaluation des charges transférées au sein de la CA3B. La dotation communautaire qui s'élevait à 62 476.93€ en 2018 a été évaluée à 64 889.93€ en 2019.
- La vogue du Logis Neuf, organisée par le comité de fleurissement et le club des retraités, aura lieu les 13 et 14 octobre avec repas choucroute, course pédestre le samedi et Ébaudis Bressans le dimanche.
- Des panneaux seront installés par la région AURA à l'entrée de l'agglomération du Logis Neuf indiquant sa participation financière aux travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.